

COMPTE RENDU DE SÉANCE

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mil-vingt-et-deux le 24 février à 19 heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN BRIGITTE
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY LAURENCE,
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, DECHEZELLES FABIEN

Absents :

BELOBRK MICKAEL, GUYON FRANCK, LEMAITRE GEOFFREY, ROY CÉLINE
SAINT MARD JOËLLE a donné procuration à REIGNIER MICHAEL
DERISSON GAYLORD a donné procuration à DECHEZELLES FABIEN

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 20 janvier 2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021, DU COMPTE DE GESTION 2021 ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

M. Laurent ROHARD présente au conseil municipal le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat de l'exercice 2021 :

Section de Fonctionnement

Excédent de 2020(a) :	572 823,91€
Dépenses 2021 :	319 075,15€
Recettes 2021 :	506 881,75€
Résultat de 2021 (b):	187 806,60€
Résultat cumulé de 2021(a+b) :	760 630,51€

Section d'Investissement

Excédent de 2020(a) :	196 985,96€
Dépenses 2021 :	111 667,16€
Recettes 2021 :	65 118,80€
Résultat de 2021(b):	- 46 548,36€
Résultat cumulé de 2021(a+b) :	150 437,60€

Restes à Réaliser

Restes à Réaliser dépenses :	20 987,89€
Restes à Réaliser recettes :	10 331,00€
Solde des restes à réaliser :	- 10 656,89€

Besoin de financement pour 2022 : 0,00€

Résultat de fonctionnement à reporter au budget de 2022 : 760 630,51€

Vote du Compte de gestion

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021

Vote du Compte administratif

Sortie du Maire

Sous la présidence de Bertrand BODIN 1^{er} Adjoint, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

Vote de l'affectation du résultat

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2021.

INSTRUCTION COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE M57 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Dans le cadre de la fongibilité des crédits prévus par l'instruction comptable et budgétaire M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

Au sein de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles d'investissement.

Au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Suite à la présentation des propositions pour le budget primitif de l'année 2022, le conseil municipal adopte, après délibération, et à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :

Recettes 1 179 257.51€

Dépenses 1 179 257.51€

Section d'investissement :

Recettes 910 768.11 €

Dépenses 910 768.11 €

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES NON RECOUVRÉES DE 2017 ET 2018

Sur proposition de M. le Comptable et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 151.48€

ACTIV3 2022 – DEMANDES DE SUBVENTION

Mme le Maire souhaite faire une demande de subvention pour les achats et les travaux suivants :

- Logt 12 rue de la mairie : remplacement de 4 fenêtres pour : 4022.08€ HT
- Remplacement de la tondeuse : 4950€ HT
- Insonorisation de la cantine : 6517€HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire a solliciter le département de la Vienne afin d'obtenir une subvention ACTIV3

PARKING CÔTÉ ÉGLISE – PRÉSENTATION DE DEVIS (RÉPARATION DU MURET ACCIDENTÉ)

Le muret le long de la place de l'église a été accidenté par un véhicule non identifié, Mme le Maire présente le devis de l'entreprise FOURREAU d'un montant de 875.00€ HT et informe le conseil qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie et qu'une déclaration de sinistre sera faite auprès de la SMACL.

Après en avoir en délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité les travaux de réfection du muret et approuve le devis de l'entreprise FOURREAU

QUESTIONS DIVERSES

• Réfection allée résidence du château – Habitat de la vienne

Habitat de la Vienne souhaite faire la réfection de l'allée de la résidence du château, et demande une participation de la commune pour la partie de l'allée se situant à l'entrée, propriété de la commune. Vu le montant élevé du devis Mme BERTON a demandé à l'entreprise RTL d'établir un devis pour comparaison.

• Ecole – Mise en place accueil périscolaire

Mise en place en septembre 2022 de l'accueil périscolaire à l'école de Crué.

• Évènements à venir

- Repas des aînés et cérémonie du 8 mai 1945

Le repas des aînés (66 ans et plus) aura lieu le 8 mai 2022.

Une célébration à l'église aura lieu pour la cérémonie du 8 mai ainsi qu'un vin d'honneur à la mairie.

- La Randonnée de ADASC aura lieu le 20 mars

La Randonnée de voitures anciennes fera étape à Sammarçolles le 12 mars entre 16h00 et 18h00.

- Les Foulées Loudunaises prévues le 3 avril traversera la commune de Sammarçolles

• Appel Comité des fêtes

Mme BERTON informe le conseil que l'association « Comité des Fêtes » est à la recherche de bénévoles pour intégrer le bureau car plusieurs membres partent.

Fin de séance 22h15

A Sammarçolles, le 04/03/2022
Le Maire,
Yviane BERTON

